

Délibération n°18

**Effectif légal du Conseil de
Communauté :**
61

**Nombre de Conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**
56

Nombre de votants :
56

Date de convocation :
5 juillet 2017

**Date d'affichage
du compte-rendu :**
19 juillet 2017

Objet :
**Plan Local d'Urbanisme (PLU) de
MOZAC : approbation de la
révision n°2 et de la modification
n°7**

L'AN deux mille dix-sept, le 11 juillet, le conseil communautaire, convoqué le 5 juillet 2017 s'est réuni à la salle Dumoulin à RIOM, à 19 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Stéphane FRIAUD, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Jacques LAMY, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Nicole PICHARD, Mme Michèle SCHOTTEY, M Jacques VIGNERON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents, ont donné pouvoir à :

- Mme Marie CACERES, a donné pouvoir à M Frédéric BONNICHON
- M François CHEVILLE, a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA
- M Daniel GRENET, a donné pouvoir à M Pierre PECOUL
- M Didier IMBERT, a donné pouvoir à M Claude BOILON
- Mme Françoise LAFOND, a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR
- Mme Emilie LARRIEU, a donné pouvoir à Mme Nicole PICHARD
- Mme Nicole LAURENT, a donné pouvoir à M Mohand HAMOUMOU
- Mme Anne-Karine QUEMENER, a donné pouvoir à M Fabrice MAGNET
- M Vincent RAYMOND, a donné pouvoir à Mme Régine PERRETON
- Mme Valérie SOUBEYROUX, a donné pouvoir à M Jean-Pierre HEBRARD

Absents :

- M Lionel CHAUVIN
- Mme Danielle FAURE-IMBERT
- Mme Florence PLANE
- M Thierry ROUX
- Mme Catherine VILLER-MICHON

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance :

Mme Nicole PICHARD

Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20170711-
DELIB2017071118-DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017

Rapport n°18 : Plan Local d'Urbanisme (PLU) de MOZAC : approbation de la révision n°2 et de la modification n°7

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 35,
Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-31 à 153-35 et R.153-1 à 153-22,
Vu les statuts de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans et notamment sa compétence « Plans locaux d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales »,
Vu la délibération du conseil municipal de Mozac en date du 9 mai 2016 prescrivant la révision n°2 et la modification n°7 du plan local d'urbanisme,
Vu la délibération du conseil municipal de Mozac en date du 27 octobre 2016 arrêtant le projet du plan local d'urbanisme,
Vu les avis des personnes publiques associées consultées sur le projet du plan local d'urbanisme,
Vu l'arrêté du Président en date du 27 février soumettant le projet de plan local d'urbanisme à enquête publique,
Vu l'avis de la commission Urbanisme réunie le 8 juin 2017,
Vu les conclusions du commissaire-enquêteur,
Vu le courrier du maire de Mozac en date du 14 juin 2017,

Considérant que les modifications apportées suite à la consultation des personnes publiques associées et à l'enquête publique ne remettent pas en cause l'économie générale du document,
Considérant que le plan local d'urbanisme, tel qu'il est présenté au conseil communautaire, est prêt à être approuvé, conformément à l'article L.153-21 du code de l'urbanisme,

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité,

- **approuver le Plan Local d'Urbanisme,**

- **précise que :**

- **la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de l'EPCI compétente et en mairie pendant un mois et d'une mention de cet affichage dans un journal diffusé dans le département,**
- **le plan local d'urbanisme est tenu à la disposition du public :**
 - **au siège de la communauté de communes Riom Limagne et Volcans, aux jours et heures d'ouverture habituels,**
 - **à la mairie de MOZAC, aux jours et heures d'ouverture habituels,**
 - **à la sous-Préfecture de RIOM.**

La présente délibération deviendra exécutoire dès que le PLU a été transmis au sous-Préfet et que les mesures de publicité visées ci-dessus ont été effectuées,

La présente délibération, accompagnée du dossier de Plan Local d'Urbanisme qui lui est annexé, sera transmise au sous-Préfet de Riom.

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 12 juillet 2017***

Le Président

Frédéric BONNICHON



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20170711-
DELIB2017071118-DE
Date de télétransmission : 19/07/2017
Date de réception préfecture : 19/07/2017